

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 264/99

ÉFAI – 990763 – AMR 46/30/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

PÉROU

Juan Sausa Seclen, journaliste
et sa famille

Londres, le 6 octobre 1999

Le journaliste Juan Sausa Seclen a été menacé de mort le 28 septembre 1999. Il a reçu un appel téléphonique anonyme dans lequel on lui disait que s'il ne cessait pas de critiquer l'armée et le *Servicio de Inteligencia Nacional* (SIN, Service national de renseignements) lui et sa famille allaient « disparaître ». Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Juan Sausa Seclen et de sa famille.

Juan Sausa Seclen travaille pour l'un des plus grands journaux péruviens, *La República*, dans la ville de Jaen, située dans la province du même nom dans le département de Cajamarca. Il a travaillé en étroite collaboration avec les journalistes chargés des investigations au sein de ce journal, qui ont découvert récemment que l'un des gardes du corps du maire de Jaen était membre d'un « escadron de la mort » proche du SIN. Des membres de cet escadron, connu sous le nom de *Grupo Colina*, ont été inculpés de la « disparition » et de l'homicide en 1992 de neuf étudiants et d'un enseignant de l'université de La Cantuta.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, les journalistes d'investigation péruviens qui s'intéressent aux violations des droits humains et à la corruption, ou qui sont perçus comme s'opposant au gouvernement, sont harcelés, intimidés ou menacés de mort. Le SIN est depuis longtemps soupçonné d'être à l'origine de ces atteintes aux droits fondamentaux. Les autorités péruviennes n'ont rien fait pour mettre fin à ces menaces et faire en sorte que les journalistes puissent exercer leur métier sans craindre d'être victimes de manœuvres d'intimidation. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dispose pourtant que « *tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* ». Les autorités péruviennes devraient veiller à ce que ce droit soit garanti en tout temps et en toute circonstance.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme/aérogramme/lettre par avion/fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- Dites-vous préoccupé par la sécurité de Juan Sausa Seclen et de sa famille, qui ont été menacés de mort le 28 septembre 1999 à Jaen, dans le département de Cajamarca ;
- appelez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer leur sécurité ;
- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête exhaustive sur ces événements, que les résultats en soient rendus publics et que les responsables soient déférés à la justice.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

General César Enrique Saucedo
Ministro del Interior
Ministerio del Interior
Plaza 30 de Agosto s/n
Urb. Córpac
San Isidro
Lima 27, Pérou

Télégrammes : Ministro Interior, Lima, Pérou

Fax : 511 224 2407

Formule d'appel : *Estimado Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères :

Dr. Fernando de Trazegnies Granda
Ministro de Relaciones Exteriores
Jr. Ucayali 363
Lima 1, Pérou

Télégrammes : Ministro Relaciones Exteriores, Lima, Pérou

Fax : 511 427 3860

Formule d'appel : *Estimado Ministro*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Vicariat de Jaen :

Vicaria de Jaen
Orellana 313
Apdo. 66
Jaén – Vía Chiclayo
Pérou

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Pérou dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 NOVEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -